

LES MÉDIAS DU SNESUP



CONSULTATION SUR L'ADHÉSION À LA CSI

Le congrès de Marseille de la FSU a décidé d'organiser une consultation de tous les syndiqués sur l'adhésion de la Fédération à la CSI.

C'est le CDFN des 19 et 20 mars qui en a fixé les modalités.

Qu'est ce que la CSI ?

Depuis plusieurs années le mouvement syndical confronté à la mondialisation libérale a été conduit à prendre de plus en plus de positions combatives au plan international et à se poser la question de son unité au plan international ; notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux.

Le syndicalisme au plan mondial a été marqué par les divisions nées de la guerre froide avec l'existence et la confrontation de trois internationales : la CISL, la CMT, la FSM. La CSI est née en 2006 d'un rapprochement entre la CMT et la CSIL, mais ont participé à sa création des syndicats n'appartenant à aucune de ces deux organisations ; c'est le cas en France de la CGT, qui avait quitté la FSM en 1995. Elle regroupe 304 organisations affiliées dans 153 pays et territoires (CGT, CFDT, FO, CFTC notamment) soit 168 millions de travailleurs.

Ses statuts (à consulter sur le site de la FSU : www.fsu.fr) décrivent ses objectifs. Elle affirme notamment exister « pour unir et mobiliser les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial... ». Sa mission : « apporter une solidarité pratique à toutes les personnes qui en ont besoin et s'élever contre les stratégies globales du capital financier... ».

Pourquoi la question d'une adhésion de la FSU à la CSI se pose-t-elle ?

L'extension du processus de mondialisation dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels se poursuit et ces processus pèsent de plus en plus sur la capacité de défendre nos revendications : éducation, services publics, protection sociale, droit du travail. La FSU désire travailler au niveau international, construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde ; notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux, et pour construire des mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international face aux logiques libérales. Les statuts de la CSI permettent à la FSU de s'y affilier sans être une confédération.

Les débats du congrès

Le congrès avait été saisi de cette question. Une proposition d'adhésion immédiate a recueilli 56,40 % des voix alors que la majorité qualifiée est de 70 % ; une proposition de refus de toute adhésion à la CSI a été rejetée par plus de 80,7 % des voix ; une autre consistant à engager un processus d'adhésion puis consulter les syndiqués pour confirmer a recueilli 69,7 %. Le congrès a décidé par 88 % des voix d'une consultation des syndiqués permettant de poursuivre le débat sans attendre trois ans un prochain congrès.

Extraits du texte adopté par le BDFN du 2 avril 2007 [Pour : 31 - Contre 3].

